

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3205

29 décembre 2011

SOMMAIRE

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l.	153794	Grifins S.A.	153820
Aerotec S.à r.l.	153840	Groupe PROCEDO SA	153818
ALTAZOR So.par.fi. S.A.	153798	Hood S.A.	153819
Arcapita Industrial Management S.à r.l.	153794	Immo Trading S.A.	153821
Archon S.à r.l.	153795	Jager Financement S.A.	153821
Avalan Consulting A.G.	153795	Jaya S.A.	153822
Balsamina s.à r.l.	153806	Kaulit Holding S.A.	153831
Batimo S.à r.l.	153805	Laksha S.A.	153832
Blanbak 21 Holding S.A.	153796	Landsitz - Immobilien - Verwaltungs- AG	153831
Bruin I S.à r.l.	153795	LBREP III Europe S.à r.l., SICAR	153839
Büko Immobilien S.A.	153796	Lecta S.A.	153830
Capital International Emerging Markets Fund	153831	Limited Brands International S.à r.l.	153832
C.D.A. Ré	153802	Lydia Holding S.A.	153832
Chouchen S.A.	153803	Mac Faren S.A.	153834
Courtal	153796	Maitland Asset Management (Luxem- bourg) S.A.	153833
Crossroads Investments S.A.	153803	MS Europe Sarl	153833
Cushman & Wakefield Luxembourg Hol- dings S.à r.l.	153802	Nai Luxembourg	153839
CVIC Lux Securities Trading	153812	NBD S.à.r.l.	153839
CVI Luxembourg Thirty Two	153823	Nordleaf Investments (Luxembourg) S.à r.l.	153835
Dardus Participations S.A.	153804	Partapar S.A.	153833
Depalom S.A.	153804	PBW II Real Estate Feeder S.A.	153840
DM Transports Logistics S.A.	153803	PBW II Real Estate S.A.	153840
Edy S.A.	153809	Persimmons Holding S.A.	153794
Elpathy S.C.l.	153809	Procon S.A.	153821
Enviropallets Europe S.à r.l.	153811	Reckinger Alfred S.A.	153802
EPF Grantham S.à r.l.	153809	Safeconsult Sarl	153819
ESCF Soparfi A S.à r.l.	153811	Safimmo S.A.	153797
FREIF Wind Holdings S.à r.l.	153822	Step Invest S.A.	153832
GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.	153819	Unipatent Holding S.A.	153839
Green Luxembourg S.A.	153804	Urbafin	153822
Green Valley S.à r.l.	153805	Xyzalux S.A.	153835

Arcapita Industrial Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.493.

Suite à une lettre signée par Monsieur Henri Thompson, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celui-ci avec effet au 8 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 novembre 2011.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011160746/14.

(110187196) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

AEID II (Lux) Holding Company S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 136.494.

Suite à une lettre signée par Monsieur Henri Thompson, gérant de catégorie B de la Société, la Société prend acte de la démission de celui-ci avec effet au 8 novembre 2011.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Munsbach, le 24 novembre 2011.

Pour la société

Un gérant

Référence de publication: 2011160754/14.

(110187186) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Persimmons Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 135.501.

Il résulte des décisions prises par l'actionnaire unique de la Société en date du 22 novembre 2011:

1. La démission de Monsieur Jean-Jacques JOSSET, né le 12 juin 1974, à Saint-Quentin, France, de ses fonctions d'administrateur de la Société, prenant effet le 22 novembre 2011;

2. La démission de Monsieur Gerald WELVAERT, né le 15 juillet 1977, à Uccle, Belgique, de ses fonctions d'administrateur de la Société, prenant effet le 22 novembre 2011;

3. La démission de Monsieur Adolf Hubertus Henricus Marie HUIJGERS, né au 8 avril 1945, à Boxtel, Pays-Bas, de ses fonctions d'administrateur dans la Société, prenant effet le 22 novembre 2011;

4. Nomination d'un nouvel administrateur, Monsieur Alexei DMITRIEV, né le 17 octobre 1951, à Genève, Suisse, ayant son adresse professionnelle au 59, avenue Wendt, CH-1203 Genève, Suisse, prenant effet le 22 novembre 2011, pour une durée déterminée, jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'année 2017.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Persimmons Holdings S.A.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Agent domiciliataire

Signatures

Référence de publication: 2011161417/22.

(110187416) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Bruin I S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 112.928.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

1^{er} dépôt le 14 juillet 2011, numéro de dépôt L110103449.04

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Stijn Curfs

Mandataire

Référence de publication: 2011160786/15.

(110187475) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Archon S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 19, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 124.198.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été publiés au Mémorial C 934 du 07.05.2011 déposés sous la référence L110046825.05 le 23/03/2011.

Les comptes annuels rectifiés au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011160765/14.

(110187200) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Avalan Consulting A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-5532 Remich, 17, rue Enz.

R.C.S. Luxembourg B 95.249.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 6 mai 2008.

l) résulte de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue le 6 mai 2008 que:

- Le mandat d'administrateur de Madame Alexandra Muller est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2013.

- Les mandats de délégué à la gestion journalière de Messieurs Thomas Freis & Dirk Muller sont renouvelés jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2013.

- Le mandat de Commissaire aux Comptes de DMS & Associés S.à r.l ayant son siège social au 43, boulevard Prince Henri L-1724 Luxembourg est renouvelé jusqu'à la prochaine assemblée générale annuelle en 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24/11/2011.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2011160776/19.

(110187244) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Courtal, Société Anonyme.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6B, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 37.262.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'assemblée générale extraordinaire du 27 octobre 2011

Première Résolution: Nomination d'un nouveau Réviseur d'Entreprises

Dans le cadre de la politique du Groupe, l'Assemblée décide à l'unanimité de ne pas renouveler le mandat de la société MAZARS Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises.

L'Assemblée nomme à l'unanimité le Réviseur d'Entreprises H.R.T. Révision situé à Val Fleuri 23, L-1526 Luxembourg jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui doit statuer sur les comptes de l'exercice 2010/2011.

Référence de publication: 2011160828/13.

(110187235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Blanbak 21 Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 92.374.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme BLANBAK 21 HOLDING S.A., avec siège social à L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert, dénoncé en date du 23 mai 2005.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Me Geoffrey PARIS

Le liquidateur»

Référence de publication: 2011160783/16.

(110187332) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Büko Immobilien S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 104.346.

Am 24. November 2011 haben die ordentliche Generalversammlung der Aktionäre und die Sitzung des Verwaltungsrats folgende Beschlüsse gefasst.

Die Generalversammlung beschloss einstimmig die Mandate der folgenden Verwaltungsratsmitglieder bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird, zu verlängern:

- Frau Vera BÜCHELER-RUPP, geboren in München (Deutschland), am 16. September 1955, wohnhaft in D-83727 Schliersee/Neuhaus (Deutschland), Rotwandstraße 16;

- Herr Ernst BÜCHELER, geboren in Wesseling (Deutschland), am 16. März 1950, beruflich wohnhaft in D- 85235 Odelzhausen (Deutschland), Robert-Bosch-Straße 14;

- Herr Fritz BÜCHELER, geboren in Hamburg (Deutschland), am 17. Januar 1925, wohnhaft in D-80639 München (Deutschland), Südliche Auffahrtsallee 15.

Außerdem hat die Generalversammlung einstimmig beschlossen das Mandat der Gesellschaft KOBU S.à r.l., Rechnungskommissar der BÜKO IMMOBILIEN S.A., eingetragen im R.C.S. Luxemburg unter der Nummer B84077, mit Sitz in L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird, zu verlängern.

Der Verwaltungsrat beschloss einstimmig das Mandat des Herrn Fritz BÜCHELER, geboren in Hamburg (Deutschland), am 17. Januar 1925, wohnhaft in D-80639 München (Deutschland), Südliche Auffahrtsallee 15, als delegiertes Verwaltungsratsmitglied, bis zur Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird, zu verlängern.

Der Verwaltungsrat beschloss einstimmig Frau Vera BÜCHELER-RUPP, geboren in München (Deutschland), am 16. September 1955, wohnhaft in D-83727 Schliersee/Neuhaus (Deutschland), Rotwandstraße 16, als zweites delegiertes Verwaltungsratsmitglied zu ernennen. Ihr Mandat endet ebenfalls mit der Generalversammlung, die im Jahre 2016 stattfinden wird.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Für die Richtigkeit des Auszuges
BÜKO IMMOBILIEN S.A.

Référence de publication: 2011160799/31.

(110187215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Safimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.

R.C.S. Luxembourg B 31.456.

L'an deux mille onze, le vingt-deux novembre.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette,

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "SAFIMMO S.A.", établie et ayant son siège social à L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman, constituée aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, alors notaire de résidence à Luxembourg, en date du 16 août 1989, publié au Mémorial C numéro 18 du 17 janvier 1990, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 31456.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois aux termes d'un acte reçu par Maître Frank BADEN, pré-qualifié, en date du 1^{er} décembre 2000, publié au Mémorial C numéro 499 du 3 juillet 2001.

La séance est ouverte à 11.30 heures, sous la présidence de Mademoiselle Evelyne JASTROW, administrateur de sociétés, demeurant à L-8041 Bertrange, 208, rue des Romains.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Jérôme SCHMIT, employé privé, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Michèle SENSI-BERGAMI, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette.

La Présidente expose ensuite:

I.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les TROIS MILLE SIX CENT DIX-NEUF (3.619) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de CENT SOIXANTE-TREIZE MILLE SEPT CENT DOUZE EUROS (€ 173.712,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut ainsi délibérer et décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour. Resteront pareillement annexées aux présentes la liste de présence, ainsi que les procurations émanant des actionnaires représentés, lesquelles, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, seront soumises avec ledit acte aux formalités de l'enregistrement.

II.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1.- Extension de l'objet social de la société et modification subséquente de l'article 4 des statuts.

2.- Autorisation à donner au conseil d'administration de déléguer la gestion journalière à Evelyne JASTROW et fixation de ses pouvoirs.

3.- Divers.

Après en avoir délibéré, l'assemblée adopte, à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'étendre l'objet social de la société et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts, pour lui donner la teneur suivante:

" **Art. 4.** La société a pour objet la mise en valeur et la gestion de tous immeubles ou parts d'immeubles qu'elle pourra acquérir ainsi que toutes opérations pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou pouvant en faciliter l'extension ou le développement.

Elle pourra également acquérir toutes participations dans des sociétés civiles ou commerciales immobilières.

Elle peut faire des prêts à des tiers, se porter caution et constituer hypothèque pour compte de tiers."

Deuxième résolution

L'assemblée générale autorise le conseil d'administration de déléguer la gestion journalière à Evelyne JASTROW qui pourra engager la société sous sa seule signature. Cette autorisation reste valable tant que Evelyne JASTROW exercera un mandat d'administrateur dans la société

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, la Présidente lève la séance.

Frais

Les frais, dépenses, charges et rémunérations en relation avec les présentes sont tous à charge de la société.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: E. Jastrow, J. Schmit, M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 novembre 2011. Relation: EAC/2011/15646. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. Santioni.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161117/61.

(110187294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

ALTAZOR So.par.fi. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 164.809.

— STATUTS

L'an deux mille onze, le quinze novembre.

Par-devant Maître Patrick SERRES, notaire de résidence à Remich (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

La société du droit de la République des Seychelles PANIOL MANAGEMENT S.A., établie et ayant son siège social à Oliaji Trade Center, Francis Rachel Street, Victoria, Mahé, République des Seychelles, constituée le 27 novembre 2007, et portant le numéro de registre IBC NO 042729,

ici représentée par Monsieur Fernand Sassel, expert comptable, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration générale lui donnée le 27 novembre 2007, laquelle procuration est restée annexée à un acte du notaire soussigné du 31 mars 2008, enregistré à Remich le 3 avril 2008, relation REM/2008/458.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme luxembourgeoise sous la dénomination de «ALTAZOR So.par.fi S.A.».

Art. 2. Le siège de la société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Sans préjudice des règles du droit commun en matière de résiliation contractuelle, au cas où le siège de la société est établi par contrat avec des tiers, le siège de la société pourra être transféré sur simple décision du conseil d'administration à tout autre endroit de la commune du siège. Le siège social pourra être transféré dans toute autre localité du pays par décision de l'assemblée.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

Art. 3. La société est établie pour une durée illimitée.

Art. 4. La société a pour objet la prise d'intérêts sous toutes les formes, dans d'autres entreprises Luxembourgeoises ou étrangères, et sous toute forme d'investissement; l'acquisition par achat, souscription et par toutes les modalités, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou par toute autre type de valeur immobilière et de chaque genre, l'administration, la supervision et le développement de ces intérêts.

La société pourra également exercer les attributions d'un trustee dans les trusts constitués à Luxembourg ou ailleurs et effectuer toutes les activités qui s'y réfèrent ou qui en sont la conséquence, telles que: l'administration, la gestion ou la disposition des biens - selon les termes de l'acte qui a constitué les trusts et selon les règles particulières imposées au trustee par la loi qui régit le trust.

En outre, la société pourra exercer l'achat, la vente et la gestion des biens meubles ou immeubles à Luxembourg et à l'étranger.

La société pourra intervenir dans la création et le développement de chaque entreprise commerciale ou industrielle et pourra apporter son assistance à ces entreprises par le biais de prêts, garanties ou autres. Elle pourra fournir ou demander des prêts, émettre des obligations et reconnaissance de dettes. La société pourra effectuer également la mise en œuvre de toutes les opérations mobilières, immobilières, financières ou industrielles, commerciales ou civiles, directement ou indirectement liées à son objet social.

Elle pourra réaliser son objectif directement ou indirectement dans son nom propre ou pour compte de tiers, seule ou en association, en effectuant des opérations de toute nature en faveur de cet objet ou dans celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

En général, la société pourra adopter toutes les mesures de contrôle ou de surveillance et pourra exécuter toutes opérations utiles pour s'acquitter de son objet et son but.

Art. 5. Le capital souscrit est fixé à trente et un mille euros (31.000.- EUR) divisé en six cent vingt (620) actions d'une valeur nominale de cinquante euros (50.- EUR) par action.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, sous réserve des restrictions prévues par la loi.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

Administration - Surveillance

Art. 6. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société. Toutefois, lorsque la société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un (1) membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires qui fixe leur nombre, leurs émoluments et la durée de leur mandat. Les administrateurs sont élus pour un terme qui n'excédera pas six (6) ans, jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus.

Les administrateurs seront élus à la majorité des votes des actionnaires présents ou représentés.

Tout administrateur pourra être révoqué avec ou sans motif à tout moment par décision de l'assemblée générale des actionnaires.

Au cas où le poste d'un administrateur devient vacant à la suite de décès, de démission ou autrement, cette vacance peut être temporairement comblée jusqu'à la prochaine assemblée générale, aux conditions prévues par la Loi.

Art. 7. Le conseil d'administration devra choisir en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées générales des actionnaires et les réunions du conseil d'administration; en son absence l'assemblée générale ou le conseil d'administration pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette assemblée ou réunion un autre administrateur pour assumer la présidence pro tempore de ces assemblées ou réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil d'administration sera donné à tous les administrateurs au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque administrateur par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil d'administration se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil d'administration.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur un autre administrateur comme son mandataire.

Un administrateur peut présenter plusieurs de ses collègues.

Tout administrateur peut participer à une réunion du conseil d'administration par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant son identification. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se tenir au siège de la société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion. En cas de partage des voix, le président du conseil d'administration aura une voix prépondérante.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits, par courrier ou par courrier électronique ou par télécopie ou par tout autre moyen de communication similaire, à confirmer le cas échéant par courrier, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux administrateurs. Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, ce dernier signera.

Art. 9. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la Loi ou les présents statuts ne réservent pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Lorsque la société compte un seul administrateur, il exerce les pouvoirs dévolus au conseil d'administration.

Art. 10. La Société sera engagée par la signature collective de deux (2) administrateurs jusqu'à un montant de cinq mille euros (5.000.- EUR) Lorsque le conseil d'administration est composé d'un seul membre, la société sera engagée par sa seule signature.

Art. 11. La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale qui fixe leur nombre et leur rémunération.

La durée du mandat de commissaire est fixée par l'assemblée générale. Elle ne pourra cependant dépasser six années.

Assemblée générale

Art. 12. L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

Art. 13. L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le quatrième vendredi du mois de mai de chaque année à 14.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

Art. 14. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société. Lorsque la société compte un actionnaire unique, il exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

L'assemblée générale est convoquée par le conseil d'administration. Elle peut l'être également sur demande d'actionnaires représentant un dixième (1/10^{ème}) au moins du capital social.

Un ou plusieurs actionnaires disposant ensemble de dix pour cent (10%) au moins du capital souscrit peuvent demander l'inscription d'un ou plusieurs nouveaux points à l'ordre du jour de toute assemblée générale.

Art. 15. Chaque action donne droit à une voix.

La société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. Si une action de la société est détenue par plusieurs propriétaires en propriété indivise, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire.

Année sociale - Répartition des bénéfices

Art. 16. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

Il remet ces pièces avec un rapport sur les activités de la société un mois au moins avant l'assemblée générale ordinaire au(x) commissaire(s).

Art. 17. Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé cinq pour cent au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration pourra verser des acomptes sur dividendes sous l'observation des règles y relatives.

L'assemblée générale peut décider que les bénéfices et réserves distribuables seront affectés à l'amortissement du capital sans que le capital exprimé soit réduit.

Dissolution - Liquidation

Art. 18. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

Disposition générale

Art. 19. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2012.

La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2013.

Les premiers administrateurs et le(s) premier(s) commissaire(s) sont élus par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires suivant immédiatement la constitution de la société.

Souscription et Paiement

Les six cent vingt (620) actions ont été intégralement souscrites par la société PANIOL MANAGEMENT S.A., prédé-signée.

Les actions ainsi souscrites ont été intégralement libérées par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (31.000.- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société.

La preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné qui le reconnaît expressément.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille deux cents Euros (1.200.- EUR).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant la comparante s'est constituée en assemblée générale extraordinaire et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Le nombre d'administrateurs est fixé à trois (3).

Sont appelés aux fonctions d'administrateurs, leur mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017:

- 1) Monsieur Francesco OLIVIERI, avocat, né le 22/08/1951 à Milan (Italie), demeurant à Florence, via Palestro, 4.
- 2) Monsieur Simon TORTELL, avocat, né le 08/08/1959 à Malta, demeurant à Valletta-Malta, Strait Street 25, M-VLT08.
- 3) Madame Kristen SIMAT, avocat, née le 07/06/1974 à New York (USA), demeurant à New York, West Street 1 Suite 3117.

Deuxième résolution

Est appelée aux fonctions de commissaire aux comptes, la société anonyme PARC IMMOBILIERE S.A., avec siège social à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch (R.C.S. Luxembourg B84249), son mandat expirant à l'assemblée générale annuelle statutaire de 2017.

Troisième résolution

Le siège social de la société est fixé à L-1470 Luxembourg, 7, route d'Esch.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, le comparant prémentionné, connu du notaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: F. SASSEL, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 16 novembre 2011. Relation: REM/2011/1508. Reçu soixante-quinze euros 75.-€

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Remich, le 22 novembre 2011.

Patrick SERRES.

Référence de publication: 2011160760/200.

(110187348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8008 Strassen, 2, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 162.686.

A la suite de la cession en date du 16 novembre 2011 des 12.500 parts sociales détenues par la société Intertrust (Luxembourg) S.A., celles-ci sont dorénavant toutes détenues comme suit:

- 12.500 parts sociales par la société Cushman & Wakefield Industrial Dutch Holdings BV, enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés des Pays-Bas sous le n° 34308191, avec siège social à Strawinskylaan 3125, NL-1077 ZX Amsterdam (Pays-Bas).

Luxembourg, le 24.11.2011.

Pour avis sincère et conforme

Pour Cushman & Wakefield Luxembourg Holdings S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011160813/16.

(110187191) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

C.D.A. Ré, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.

R.C.S. Luxembourg B 44.639.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 17 mai 2011 à 11h00

Septième résolution:

L'Assemblée décide de prolonger les mandats des administrateurs:

- CDA Invest, représentée par M. Christophe Blondeau, demeurant professionnellement au 23 Val Fleuri, L-1526 Luxembourg.

- CDA S.C., représentée par Mme Marie-Paule Stevens au 86, boulevard du Jubilé à B-1080 Bruxelles.

- M. André de Molinari, demeurant au 1, Passage Gëlle Klack à L-1247 Luxembourg.

Pour une période d'un an, venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

L'Assemblée décide de prolonger le mandat de réviseur de la société MAZARS pour une période d'un an venant à échéance à l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'exercice 2011.

Référence de publication: 2011160802/18.

(110187225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Reckinger Alfred S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4384 Ehlerange, ZARE Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 58.084.

Extrait de résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 22 novembre 2011

Les actionnaires de la société RECKINGER ALFRED S.A. réunis en Assemblée Générale Extraordinaire tenant lieu d'Assemblée Générale Ordinaire du 22 novembre, ont décidé à l'unanimité, de prendre les résolutions suivantes:

L'assemblée générale, constatant que les mandats des administrateurs et des administrateurs délégués de:

- Monsieur Paul RECKINGER, Ingénieur, demeurant à Esch-sur-Alzette, (Administrateur délégué)

- Monsieur Michel RECKINGER, Ingénieur, demeurant à Esch-sur-Alzette, (Administrateur délégué)

- Monsieur Jean-Paul FRANK, Expert-Comptable, demeurant à Luxembourg

sont arrivés à leur terme, décide de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

D'autre part, le mandat de:

- La société Grant Thornton Lux Audit S.A. (anc. LUX-AUDIT REVISION, S.à r.l., ayant son siège social à L-8308 Capellen, 83, Pafebruch, R.C.S. Luxembourg B 43.298

étant arrivé à expiration, l'assemblée générale décide de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2017.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161094/23.

(110187504) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Chouchen S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3852 Schifflange, 19, rue Aloyse Kayser.

R.C.S. Luxembourg B 151.920.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue au siège social de la société le 1^{er} avril 2010

L'Assemblée décide de révoquer à la date du 1^{er} avril 2010, la société ARIETIS CONSULTING S.A., établie et ayant son siège social à L-2611 Howald, 183, Route de Thionville, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B146 781, de sa fonction de commissaire aux comptes.

L'Assemblée décide de nommer, à dater du 1^{er} avril 2010, la société FIDUCIAIRE INTERCOMMUNAUTAIRE S.à R.L., établie et ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 66, boulevard Napoléon 1^{er}, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B67 480, à la fonction de commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

CHOUCHEN S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011160822/19.

(110187275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

DM Transports Logistics S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9706 Clervaux, 2A/46, route d'Eselborn.

R.C.S. Luxembourg B 158.773.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 21 novembre 2011

L'assemblée a pris connaissance des démissions de Madame Alberte DUBOIS de son poste d'administrateur, de Monsieur Steve MERTZ de son poste d'administrateur et de son poste d'administrateur délégué, de Monsieur Muhammed Dilshad de son poste d'administrateur délégué et de Maité PERNIA HULSTER de son poste d'administrateur.

L'assemblée décide par conséquent à l'unanimité de confirmer le mandat de Monsieur Muhammed DILSHAD en tant qu'administrateur unique de la société et ce jusque l'assemblée générale ordinaire de 2016.

Muhammed Dilshad

Administrateur Unique

Référence de publication: 2011160845/15.

(110187240) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Crossroads Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 100.288.

Extrait des résolutions adoptées par le Conseil d'Administration en date du 3 novembre 2011:

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréé sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2016, à savoir:

Administrateurs

Mathieu Gangloff, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Kai Hennen, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Commissaire aux comptes

Ecovis Luxembourg S.à r.l. 56, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011160834/20.

(110187269) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Green Luxembourg S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 52.633.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 8 novembre 2011

L'assemblée accepte la démission de Monsieur Thomas NIGG avec effet au 8 novembre 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Joeri STEEMAN / Massimo GILOTTI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011160899/12.

(110187360) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Dardus Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons Malades.

R.C.S. Luxembourg B 70.145.

—
Il résulte de la résolution écrite de l'actionnaire unique datée du 10 novembre 2011 que:

- les mandats des administrateurs sortants, à savoir:

* M. Fernand HEIM, directeur financier,

* Mme Annie SWETENHAM, corporate advisor,

* M. Marc SCHMIT, chef-comptable,

tous trois avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

- ainsi que le mandat du commissaire aux comptes, M. Marco RIES avec adresse professionnelle au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg,

ont été reconduits jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2016.

Pour extrait conforme

SG AUDIT S. à r.l.

Référence de publication: 2011160840/18.

(110187446) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Depalom S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-2543 Luxembourg, 34-36, Dernier Sol.

R.C.S. Luxembourg B 132.178.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social le 03 octobre 2011

L'Assemblée décide de transférer, à dater du 17 octobre 2011, le siège social de L-1430 Luxembourg, 21, Boulevard Pierre Dupong à L-2543 Luxembourg, 34-36, Rue de Dernier Sol.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait sincère et conforme

DEPALOM S.A.

Un mandataire

Référence de publication: 2011160844/14.

(110187274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

**Batimo S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Green Valley S.à r.l.).**

Siège social: L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.
R.C.S. Luxembourg B 148.737.

L'an deux mille onze, le quinzième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Paul Bettingen, notaire résidant à Niederanven (Grand-Duché de Luxembourg),

Ont comparu:

1- Promotion Immobilière Luxembourg, en abrégé PromIL, une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 33, rue J. F. Kennedy, L-7327 Steinsel, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 85071 ici représentée par deux de ses gérants Monsieur Marc-François DAUBENFELD, cité ci-dessous et Monsieur Gilbert POITIERS, cité ci-dessous.

2- Monsieur Gilbert POITIERS, diplômé en sciences économiques, né le 3 septembre 1951 à Ninove (Belgique), demeurant au 2, rue Jean Engling, L-1466 Luxembourg.

3- Monsieur Marc-François DAUBENFELD, juriste, né à Luxembourg, le 19 mars 1978, demeurant à L-8146 Bridel, 18, rue J. Oster.

4- CIALUX S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 33089, ici représentée par son gérant unique Monsieur José Das Neves CARDOSO, indépendant, né le 4 mars 1954 à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), demeurant à L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter ce qui suit:

(1)- que les comparants sub 1 à 3 sont les seuls associés actuels de Green Valley S. à r.l. constituée et régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 33, rue JF Kennedy, L – 7327 Steinsel, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous la section B et le numéro 148737 (la «Société»), constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 9 octobre 2009 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2185 du 9 novembre 2009;

(2)- que le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune, entièrement libérées et que les 100 (cent) parts sociales de la Société sont réparties comme suit:

- PromIL, précitée	80 parts sociales
- Gilbert POITIERS, précité	10 parts sociales
- Marc-François DAUBENFELD précité	10 parts sociales

(3) -que le comparant sub 1, PromIL, S.à r.l. représentée comme dit ci-avant déclare par la présente céder les 80 (quatre-vingts) parts sociales qu'elle détient dans la Société au comparant sub 4, CIALUX S. à r.l. , représentée comme dit ci-avant, qui accepte au prix fixé entre parties, ce dont quittance et hors la comptabilité du notaire instrumentant;

que le comparant sub 2, Monsieur Gilbert POITIERS déclare par la présente céder les 10 (dix) parts sociales qu'il détient dans la Société au comparant sub 4, CIALUX S. à r.l. , représentée comme dit ci-avant, qui accepte au prix fixé entre parties, ce dont quittance et hors la comptabilité du notaire instrumentant; et

que le comparant sub 3, Monsieur Marc-François DAUBENFELD, déclare par la présente céder les 10 (dix) parts sociales qu'il détient dans la Société au comparant sub 4, CIALUX S. à r.l. , représentée comme dit ci-avant, qui accepte au prix fixé entre parties, ce dont quittance et hors la comptabilité du notaire instrumentant.

Ensuite, les comparants 1 à 3 ont déclaré unanimement être d'accord avec les prédites cessions de parts, conformément à l'article 7 des statuts de la Société.

Suite à ces cessions de parts, CIALUX S. à r.l., préqualifiée est devenue l'associé unique de la Société (l' «Associé Unique») et en cette qualité elle a requis le notaire soussigné de constater les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'Associé Unique décide de transférer le siège social de la Société à L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

Deuxième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 2 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven. Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision de l'assemblée générale des associés.»

Troisième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en BATIMO S. à r.l.

Quatrième résolution:

L'Associé Unique décide de modifier en conséquence l'article 1 §1 des statuts de la Société qui se lira comme suit:

« **Art. 1^{er} §1.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "BATIMO S.à r.l."»

Cinquième résolution:

L'Associé Unique acte et accepte la démission des deux gérants en fonction et leur accorde décharge pleine et entière pour l'exercice de leur mandat.

Sixième résolution:

L'Associé Unique décide de nommer comme gérant unique de la Société pour une durée indéterminée:

Monsieur José Das Neves CARDOSO, précité, indépendant, né le 4 mars 1954 à Mata Mourisca/Pombal (Portugal), demeurant à L-1638 Senningerberg, 15, rue du Golf.

Intervention

Est alors intervenu Monsieur José Das Neves CARDOSO, précité, agissant en sa qualité de gérant unique de la Société qui déclare accepter lesdites cessions de parts au nom de la Société, conformément à l'article 1690 du code civil.

Pouvoirs

Les comparants, agissant dans un intérêt commun, donnent par la présente pouvoir à tout clerc et/ou employé de l'étude du notaire soussigné, agissant individuellement, pour rédiger et signer tout acte de modification (faute(s) de frappe (s)) au présent acte.

Dont acte, fait et passé à Senningerberg, même date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, les comparants ont tous signé avec Nous, Notaire, le présent acte.

Signé: Marc-François Daubenfeld, Gilbert Poitiers, José Das Neves Cardoso, Paul Bettingen

Enregistré à Luxembourg, A.C., le 18 novembre 2011. LAC / 2011 / 51333. Reçu 75.

Le Receveur (signé): Francis Sandt.

- Pour copie conforme délivrée à la société aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160901/83.

(110187217) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Balsamina s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3441 Dudelange, 65, avenue Garnde-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 164.813.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le dix novembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

A COMPARU:

Madame Maria Lina DIAS GOMES MARQUES, employée, née à Vila Nova de Gaia (Portugal) le 31 juillet 1986, demeurant à B-6780 Messancy, 209, rue d'Arlon.

Titre I^{er} . Raison sociale, Objet, Siège, Durée

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes, entre le propriétaire actuel des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, par la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés à responsabilité limitée et leurs lois modificatives, ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un salon de coiffure mixte avec vente d'articles de la branche, d'accessoires et de produits cosmétiques ou de parfumerie, la pose d'ongles, la réalisation de maquillages et de tous types de soins de beauté.

La société est autorisée à contracter des emprunts pour son propre compte et à accorder tous cautionnements ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, mobilières, immobilières, industrielles ou financières, en relation directe ou indirecte avec le secteur prédécrit, de manière à en faciliter l'accomplissement.

Art. 3. La société prend la dénomination de "BALSAMINA s.à r.l."

Elle pourra exercer son activité sous l'enseigne commerciale "AXEL FERENT".

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange.

Il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale extraordinaire des associés.

La société pourra établir des filiales et des succursales aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. La durée de la société est illimitée.

Titre II. Capital social, apports, parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (€ 125.-) chacune.

Lorsque, et aussi longtemps que toutes les parts sociales sont réunies entre les mains d'un seul associé, la société sera considérée comme une société à responsabilité limitée unipersonnelle conformément à l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2 de la même loi sont d'application.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés; elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 8. La cession de parts sociales doit être constatée par un acte notarié ou sous seing privé.

Elle n'est opposable à la société et aux tiers qu'après avoir été notifiée à la société ou acceptée par elle conformément à l'article 1690 du Code Civil.

Art. 9. En cas de décès d'un associé, gérant ou non gérant, la société ne sera pas dissoute et elle continuera entre les associés survivants et les héritiers de l'associé décédé.

L'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un quelconque des associés ne met pas fin à la société.

Art. 10. Chaque part est indivisible à l'égard de la société. Les propriétaires indivis sont tenus de se faire représenter auprès de la société par un seul d'entre eux ou un mandataire commun choisi parmi les associés.

Les droits et obligations attachés à chaque part la suivent dans quelques mains qu'elle passe. La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion aux présents statuts.

Les héritiers et créanciers d'un associé ne peuvent sous quelque prétexte que ce soit, requérir l'apposition de scellés sur les biens et documents de la société ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux et aux décisions des assemblées générales.

Titre III. Gérance

Art. 11. La société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par l'assemblée des associés à la majorité du capital social et pris parmi les associés ou en dehors d'eux.

L'acte de nomination fixera la durée de leurs fonctions et leurs pouvoirs.

Les associés pourront à tout moment décider de la même majorité la révocation du ou des gérants pour causes légitimes, ou encore pour toutes raisons quelles qu'elles soient, laissées à l'appréciation souveraine des associés moyennant observation toutefois, en dehors de la révocation pour causes légitimes, du délai de préavis fixé par le contrat d'engagement ou d'un délai de préavis de deux mois.

Le ou les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la société dans toutes les circonstances et pour faire et autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants ont la signature sociale et ils ont le droit d'ester en justice au nom de la société tant en demandant qu'en défendant.

Art. 12. Le décès du ou des gérants ou leur retrait, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la société.

Les héritiers ou ayants-cause du ou des gérants ne peuvent en aucun cas faire apposer des scellés sur les documents et registres de la société, ni faire procéder à un inventaire judiciaire des valeurs sociales.

Titre IV. Décisions et assemblées générales

Art. 13. Les décisions des associés sont prises en assemblée générale ou encore par un vote écrit sur le texte des résolutions à prendre et qui sera communiqué par lettre recommandée par la gérance aux associés.

Le vote écrit devra dans ce dernier cas être émis et envoyé à la société par les associés dans les quinze jours de la réception du texte de la résolution proposée.

Art. 14. A moins de dispositions contraires prévues par les présents statuts ou par la loi, aucune décision n'est valablement prise que pour autant qu'elle ait été adoptée par les associés représentant plus de la moitié du capital social. Si ce quorum n'est pas atteint à la première réunion ou lors de la consultation par écrit, les associés sont convoqués ou

consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions sont prises à la majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

Si la société ne compte qu'un seul associé, ses décisions sont inscrites sur un registre tenu au siège social de la société.

Art. 15. Les décisions sont constatées dans un registre de délibérations tenu par la gérance au siège social et auquel seront annexées les pièces constatant les votes exprimés par écrit ainsi que les procurations.

Titre V. Exercice social, inventaires, répartition des bénéfices

Art. 16. L'exercice social commence le 1^{er} janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 17. Il sera dressé à la fin de l'exercice social un inventaire général de l'actif et du passif de la société et un bilan résumant cet inventaire. Chaque associé ou son mandataire muni d'une procuration écrite pourront prendre au siège social communication desdits inventaire et bilan.

Art. 18. Les produits de la société, constatés par l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, des charges sociales, de tous amortissements de l'actif social et de tous comptes de provisions pour risques commerciaux ou autres, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce qu'il ait atteint le dixième du capital social.

Le solde du bénéfice sera à la disposition des associés qui décideront de son affectation ou de sa répartition.

S'il y a des pertes, elles seront supportées par tous les associés dans les proportions et jusqu'à concurrence de leurs parts sociales.

Titre VI. Dissolution, liquidation

Art. 19. En cas de dissolution anticipée, la liquidation est faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, désignés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

Art. 20. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts seront réglées conformément à la loi du 18 septembre 1933 sur les sociétés commerciales telle que modifiée.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice social commence en date de ce jour et finit le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les cent (100) parts sociales sont toutes souscrites par l'associée unique Madame Maria Lina DIAS GOMES MARQUES, préqualifiée.

Toutes les parts sociales ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-) se trouve à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné qui le constate expressément.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élèvent approximativement à mille euros (€ 1.000.-).

Assemblée générale extraordinaire

La comparante ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1.- Madame Nathalie RODES, employée, née à Nivelles (Belgique) le 21 août 1964, demeurant à L-8368 Hagen, 14, am Dreisch, est nommée gérante technique de la société pour une durée indéterminée.

2.- Madame Maria Lina DIAS GOMES MARQUES, préqualifiée, est nommée gérante administrative de la société pour une durée indéterminée.

3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de la gérante technique et de la gérante administrative.

4.- Le siège social est établi à L-3441 Dudelange, 65, avenue Grande-Duchesse Charlotte.

La comparante déclare, en application de la loi du 12 novembre 2004, telle qu'elle a été modifiée par la suite, être, le bénéficiaire réel de la société faisant l'objet des présentes et agir pour son propre compte et certifie que les fonds servant à la libération du capital social ne proviennent pas respectivement que la société ne se livrera pas à des activités constituant une infraction visée aux articles 506-1 du Code Pénal et 8-1 de la loi modifiée du 19 février 1973 concernant la vente de substances médicamenteuses et la lutte contre la toxicomanie (blanchiment) ou des actes de terrorisme tels que définis à l'article 135-1 du Code Pénal (financement du terrorisme).

Le notaire instrumentant a rendu attentive la comparante au fait qu'avant toute activité commerciale de la société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par la comparante.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, celle-ci a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DIAS GOMES MARQUES, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 16 novembre 2011. Relation: CAP/2011/4404. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société à sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bascharage, le 21 novembre 2011.

A. WEBER.

Référence de publication: 2011160789/136.

(110187397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

EPF Grantham S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 121.723.

Suite aux résolutions prises par l'associé unique de la Société en date du 22 novembre 2011, le mandat du Réviseur d'Entreprise PricewaterhouseCoopers S.à r.l. n'est pas reconduit.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pour la Société

TMF Management Luxembourg S.A.

Signataire autorisé

Référence de publication: 2011160866/15.

(110187352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Edy S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 56.399.

LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société EDY S.A., avec siège social à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000», Z.I. dénoncé en date du 1^{er} février 1999.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 décembre 2011 au greffe de la sixième section de ce Tribunal.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey PARIS

Le liquidateur»

Référence de publication: 2011160858/19.

(110187341) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Elpathy S.C.I., Société Civile.

Siège social: L-8821 Koetschette, 11, rue des Alliés.

R.C.S. Luxembourg E 3.206.

L'an deux mille onze, le neuvième jour du mois de novembre.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1.- Monsieur Thierry José Michel Ghislain SIMON, indépendant, né à Luxembourg, le 29 novembre 1964, demeurant à L-8821 Koetschette, 11, rue des Alliés;

2.- Madame Eliane Mariette Ghislaine SIMON, indépendante, née à Wardin (B), le 9 juillet 1958, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 16, route de Bigonville;

3.- Madame Patricia SIMON, employée, née à Bastogne (B), le 16 mai 1961, demeurant à F-60700 St. Martin Longueau, chemin de Bazicourt,

représentée aux fins des présentes par Madame Eliane SIMON, préqualifiée, aux termes d'une procuration délivrée en date du 5 novembre 2011, laquelle signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumis avec lui aux formalités d'enregistrement.

I.- Lesquels comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, ont requis le notaire soussigné d'acter qu'ils sont les seuls associés de la société «ELPATHY S.C.I.», une société civile immobilière familiale avec siège social à L-8821 Koetschette, 11, rue des Alliés, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 3.206, constituée suivant acte reçu par Maître Léonie GRETHEN, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 30 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2054 du 3 novembre 2006, et dont les statuts n'ont pas été modifiés depuis sa constitution (ci-après la "Société").

II.- Le capital social de la Société est fixé à deux cent quarante mille (240.000,-) Euros, divisé en deux cent quarante (240) parts sans désignation de la valeur nominale, et appartenant aux comparants comme suit:

- Monsieur Thierry SIMON, préqualifié: quatre-vingt parts sociales	80
- Madame Patricia SIMON, préqualifiée: quatre-vingt parts sociales	80
- Madame Eliane SIMON, préqualifiée: quatre-vingt parts sociales	80
Total des parts: deux cent quarante parts sociales	240

III.- Les comparants, présents ou représentés comme il est dit ci-avant, étant les seuls associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se considèrent comme dûment convoqués et ont, à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes, qu'ils ont demandé au notaire d'acter ce qui suit:

Ordre du jour

1. Décision sur la mise en liquidation de la société;
2. Nomination de Monsieur Thierry SIMON et de Madame Eliane SIMON comme liquidateur et détermination de leurs pouvoirs;
3. Divers.

Première résolution

Conformément à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée, l'Assemblée décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, les associés décident de nommer en qualité de liquidateur:

- Monsieur Thierry José Michel Ghislain SIMON, indépendant, né à Luxembourg, le 29 novembre 1964, demeurant à L-8821 Koetschette, 11, rue des Alliés, et
- Madame Eliane Mariette Ghislaine SIMON, indépendante, née à Wardin (B), le 9 juillet 1958, demeurant à L-8832 Rombach/Martelange, 16, route de Bigonville.

Les liquidateurs ont les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

Ils peuvent accomplir tous les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation des actionnaires dans les cas où elle est requise.

Ils peuvent dispenser le conservateur des hypothèques de prendre inscription d'office; renoncer à tous droits réels, privilèges, hypothèques, actions résolutoires; donner mainlevée, avec ou sans paiement de toutes inscriptions privilégiées ou hypothécaires, transcriptions, saisies, oppositions ou autres empêchements.

Les liquidateurs sont dispensés de l'inventaire et peuvent se référer aux comptes de la Société.

Ils peuvent, sous leur responsabilité, pour des opérations spéciales ou déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de leurs pouvoirs qu'ils déterminent et pour la durée qu'ils fixeront.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, s'élève approximativement au montant de huit cents euros (EUR 800,-).

DONT ACTE, fait et passé à Rambrouch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signés le présent acte avec le notaire.

Signé: T. Simon, E. Simon, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 10 novembre 2011. Relation: RED/2011/2380. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 10 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160861/71.

(110187267) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Enviropallets Europe S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 750.000,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 159.002.

—
Extrait de résolution de l'Assemblée des Associés du 23 novembre 2011

Les associés de la société ENVIROPALLETS EUROPE S.à.r.l. ont décidé, en date du 23 novembre 2011, de prendre les résolutions suivantes:

Les associés décident d'accepter la démission de:

- Monsieur Mark TOUT, demeurant à E-29660 Marbella, La capanes del Golf, La Herreria Baja A de son mandat de gérant unique avec effet immédiat.

Par conséquent, l'Assemblée des Associés décide de nommer:

- Monsieur Salim ZEGHDAR, né le 8 Août 1970 à Monaco, demeurant à Monaco, le Coronado 20 Avenue de Fontvieille, au poste de gérant unique en remplacement du gérant démissionnaire.

La société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle du gérant unique.

Constatacion de cession de parts sociales

Suite à une convention de cession de parts sociales sous-seing privé, signée par le cédant et le cessionnaire en date du 23 novembre 2011, il résulte que le capital social de la société ENVIROPALLETS EUROPE S.à.r.l. est désormais réparti comme suit:

1.- La société S.C.P. GREENMAR, ayant son siège social à Monaco, 7, rue Suffren Reymond, inscrite au Répertoire spécial des Sociétés Civiles de Monaco sous le numéro 10 SC 14612:	
trois cent soixante-quinze parts sociales	375
2.- La société S.C.P. SDMP 09, ayant son siège social à MC-98000 Monaco, 1, rue du Ténac, inscrite au Répertoire spécial des Sociétés Civiles de Monaco sous le numéro 09 SC 14007:	
six cent vingt-cinq parts sociales	625
Total: MILLE parts sociales	1.000

Pour extrait conforme

Monaco, le 23 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160863/31.

(110187357) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

ESCF Soparfi A S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.020.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.720.

Il est porté à la connaissance de tiers que ING ESCF Soparfi B S.à r.l., associé de la société émarginée, a changé de dénomination sociale en date du 4 novembre, 2011 et s'appelle depuis lors ESCF Soparfi B S.à r.l.

Luxembourg, le 18 novembre 2011.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2011160870/13.

(110187324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

CVIC Lux Securities Trading, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.812.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of October.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1.- CVIC Lux Master, a private limited liability company, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated today by a deed drawn up by the undersigned notary, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, duly represented by European Accounting, having its registered office in 11, rue Hiel in L-7390 Blaschette, itself here represented by Mrs Katharina von RANDOW, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 196, rue de Beggen by virtue of a proxy delivered to her, and

2.- CVIC Lux Finance, a private limited liability company, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, incorporated today by a deed drawn up by the undersigned notary, not yet registered with the Luxembourg trade and companies' register, duly represented by European Accounting, having its registered office in 11, Rue Hiel in L-7390 Blaschette, itself here represented by Mrs Katharina von RANDOW, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 196, rue de Beggen by virtue of a proxy delivered to her.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing, acting in its hereabove stated capacity, have drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which they declare organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or similar corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "CVIC Lux Securities Trading".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at twenty thousand U.S. Dollar (USD 20,000.-) represented by twenty thousand (20,000) shares with a par value of one U.S. Dollar (USD 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in

connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year begins on January 1st, of each year and ends on December 31st, of the same year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of December, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The twenty thousand (20,000) shares of the company have been subscribed as follows:

Shareholder	Number of shares	Amount paid-up
CVIC Lux Master	19,800	USD 19,800.-
CVIC Lux Finance	200	USD 200.-
Total	20,000	USD 20,000.-

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of twenty thousand U.S. Dollar (USD 20,000.-) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on December 31st, 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.-.

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the above named persons, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed by unanime vote, the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. As sole manager of the Company for an indefinite period is appointed:

Mr. Mirko FISCHER, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, residing professionally in 11-13, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am achtundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Dr. Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

SIND ERSCIENENEN:

1.- CVIC Lux Master, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, gegründet am heutigen Tage, auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, noch nicht im Luxemburger Handels -und Gesellschaftsregister eingetragen, hier vertreten durch European Accounting, mit Sitz in 11, rue Hiel in L-7390 Blaschette, selbst hier vertreten durch ihre Bevollmächtigte Frau Katharina von RANDOW, Rechtsanwältin, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht, und

2.- CVIC Lux Finance, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung, mit Sitz 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, gegründet am heutigen Tage, auf Grund einer Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, noch nicht im Luxemburger Handels -und Gesellschaftsregister eingetragen, hier vertreten durch European Accounting, mit Sitz in 11, rue Hiel in L-7390 Blaschette, selbst hier vertreten durch ihre Bevollmächtigte Frau Katharina von RANDOW, Rechtsanwältin, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmachten bleiben nach "ne varietur" Zeichnung durch den Erschienenen und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienenen ersuchen den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründen, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "CVIC Lux Securities Trading".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter oder gegebenenfalls des alleinigen Gesellschafters an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch

einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Niederlassungen oder andere Filialen können entweder in Luxemburg oder im Ausland gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwanzigtausend U.S. Dollar (USD 20.000,-), aufgeteilt in zwanzigtausend (20.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem U.S.Dollar (USD 1,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss, oder gegebenenfalls der Zustimmung des alleinigen Gesellschafters.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die die Miteigentümer gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geführt. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Die Geschäftsführer werden von den Gesellschaftern oder gegebenenfalls von dem alleinigen Gesellschafter ernannt. Die Gesellschafter oder der alleinige Gesellschafter bestimmen auch die Dauer ihres Mandats. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne dass ein berechtigter Grund ("cause légitime") hierzu bestehen muss, von den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Der Geschäftsführerrat wird durch jedes seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrats kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratsitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer vom Geschäftsführerrat bevollmächtigten Person unterzeichnet.

Art. 15. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Die Gesellschaft entschädigt jeden Geschäftsführer oder jedes Geschäftsführerratsmitglied sowie deren Erben, Nachlassverwalter und Verwalter für Ausgaben, die nach vernünftigem Ermessen in Zusammenhang mit einem Rechtsstreit, einer Klage oder einem Verfahren, bei dem der Geschäftsführer oder das Geschäftsführerratsmitglied auf Grund seiner Funktion als gegenwärtiger oder ehemaliger Geschäftsführer oder Geschäftsführerratsmitglied der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft, jeder anderen Körperschaft, von der die Gesellschaft ein Gesellschafter oder Gläubiger ist und von der er nicht berechtigt ist, Entschädigung zu erhalten, Partei geworden ist, entstanden sind. Dies gilt für Angelegenheiten bei denen letztendlich eine schwere Pflichtverletzung (*faute grave*) oder eine vorsätzliche Pflichtverletzung (*faute intentionnelle*) erkannt wurde. Für den Fall einer Vereinbarung soll eine Entschädigung nur für solche Angelegenheiten gezahlt werden, die von der Vereinbarung gedeckt sind, sofern die Gesellschaft von einem rechtlichen Beistand darüber informiert wurde, dass die zu entschädigende Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorgenannte Recht auf Entschädigung soll nicht die Geltendmachung anderer Rechte, zu der die Person berechtigt ist, ausschließen.

Art. 17. Die Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat können sich dazu entschließen, Zwischendividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines Rechenschaftsberichts, der von einem Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrat vorbereitet wird und aufzeigt, dass genügend Finanzmittel zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag nicht die realisierten Gewinne seit Ende des letzten Rechnungsjahres überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der zur Verteilung zur Verfügung stehenden Rücklagen, jedoch abzüglich der übertragenen Verluste und der Beträge, die einer gesetzlich oder durch die Satzung vorgeschriebenen Kapitalrücklage zugeführt werden.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 19. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 20. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Januar eines jeden Jahres und endet am 31. Dezember desselben Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Zwischendividenden werden in Einklang mit den gesetzlich vorgesehenen Bedingungen zugeteilt.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung, oder

gegebenenfalls der alleinige Gesellschafter, legt die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Insofern nichts anderes vorgesehen ist, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweist die Erschienene auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die zwanzigtausend (20.000) Gesellschaftsanteile wurden wie folgt gezeichnet:
Gesellschafter

	Anzahl der Anteile	Summe der Freigabe
CVIC Lux Master	19.800	19.800,-USD
CVIC Lux Finance	200	200,- USD
Total	20.000	20.000,-USD

Die gezeichneten Anteile vollständig in bar einbezahlt, so dass die Gesellschaft über ein Gesellschaftskapital von zwanzigtausend U.S. Dollar (USD 20.000,-) verfügt, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Dezember 2012.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 1.200,- EUR.

Beschlüsse der Gesellschafter

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung haben die oben genannten Personen, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertreten, folgende Beschlüsse einstimmig gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg.
2. Zum einzigen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Zeit wird ernannt:

Herr Mirko FISCHER, geboren am 6. Mai 1975 in Gelsenkirchen, beruflich wohnhaft in 11-13, boulevard de la Foire in L-1528 Luxemburg.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Katharina von RANDOW, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2011. Relation GRE/2011/3957. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 18. November 2011.

Référence de publication: 2011160837/364.

(110187221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Groupe PROCEDO SA, Société Anonyme.

Siège social: L-4732 Pétange, 8, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 154.180.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale du 12 octobre 2011

Monsieur Grégory MAZZOLENI, né le 26 septembre 1982 à F-54400 Mont-Saint-Martin, demeurant Chemin des fortes Terres à F-54260 Longuyon, est nommé administrateur jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2017.

Pour extrait sincère et conforme
Référence de publication: 2011160893/11.
(110187220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.
R.C.S. Luxembourg B 147.039.

—
Extrait des résolutions de l'associé unique en date du 1^{er} novembre 2011.

GENNX360/CMS TM Holdings LLC transfère 35,021,278 actions ordinaires à Trimaster/Htech Holding LLC en date du 1^{er} novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

GENNX360 TM Luxembourg Holdings S.à r.l.
Anke Jager
Manager

Référence de publication: 2011160896/14.
(110187234) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Hood S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.
R.C.S. Luxembourg B 46.895.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme HOOD S.A. avec siège social à L-2146 Luxembourg, 74, rue de Merl.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme
Me Geoffrey PARIS
Le liquidateur»

Référence de publication: 2011160917/17.
(110187331) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Safeconsult Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2434 Senningerberg, 4, rue des Résidences.
R.C.S. Luxembourg B 164.819.

—
STATUTS

L'an deux mille onze, le onze novembre.

Par-devant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains.

A comparu:

Monsieur Dominique WETS, ingénieur commercial, demeurant à L-2434 Senningerberg, 4, rue des Résidences,

Le comparant a requis le notaire de documenter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il déclare constituer.

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de SAFECONSULT SARL.

Art. 2. Le siège de la société est établi dans la commune de Niederanven.

Art. 3. La société a pour objet l'exercice de la profession d'ingénieur conseil.

En outre, la société pourra exercer toute autre activité commerciale à moins qu'elle ne soit spécialement réglementée ainsi que toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à son objet social ou qui sont de nature à en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros), représenté par 100 (cent) parts sociales de EUR 125,- (cent vingt-cinq euros) chacune.

Art. 6. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs ou pour cause de mort à des non-associés que conformément aux dispositions de l'article 189 du texte coordonné de la loi du 10 août 1915 et des lois modificatives.

Art. 7. La société est gérée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, choisis par les associés qui fixent la durée de leur mandat et leurs pouvoirs. Ils peuvent être à tout moment révoqués sans indication de motif.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 9. Pour tout ce qui n'est pas prévu aux présentes, les parties s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2011.

Souscription et libération

Les parts sociales ont été intégralement souscrites par le comparant, Dominique WETS, préqualifié.

Elles ont été intégralement libérées par des versements en espèces.

Frais

Le montant des frais généralement quelconques incombant à la société en raison de sa constitution s'élève approximativement à SEPT CENTS EUROS (700,- €).

Assemblée Générale Extraordinaire

Ensuite l'associé unique, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

- L'adresse de la société est fixée à L-2434 Senningerberg, 4, rue des Résidences.
- Le nombre des gérants est fixé à un (1).
- Est nommé gérant, pour une durée illimitée, Monsieur Dominique WETS, ingénieur commercial, demeurant à L-2434 Senningerberg, 4, rue des Résidences.

La société est engagée par la signature individuelle du gérant.

Déclaration

En application de la loi du 12 novembre 2004 portant introduction de l'incrimination des organisations criminelles et de l'infraction de blanchiment au code pénal, le comparant déclare être le bénéficiaire réel des fonds faisant l'objet des présentes et déclare en plus que les fonds ne proviennent ni du trafic de stupéfiants, ni d'une des infractions visées à l'article 506-1 du code pénal luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par nom, prénoms usuels, état et demeure, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: WETS, ARRENSDORFF.

Enregistré à Remich, le 17 novembre 2011. REM 2011/1527. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mondorf-les-Bains, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161116/59.

(110187260) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Grifins S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 137.612.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 24 Novembre 2011 que:

1. L'assemblée accepte la démission de Monsieur Riccardo MORALDI de sa fonction d'administrateur.

L'assemblée accepte la démission de Madame Annalisa CIAMPOLI de sa fonction d'administrateur.

2. L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur et président Madame Laurence BARDELLI, employée privée, née à Villerupt le 08 Décembre 1962 et demeurant professionnellement à Luxembourg 40, avenue de la Faiencerie L-1510. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

L'assemblée décide de nommer en tant qu'administrateur Monsieur David RAVIZZA, cadre, né à Mont Saint Martin (France) le 21 Décembre 1965 et domicilié à Saulnes 42 rue Mantrand F-54650. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2014.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160902/19.

(110187345) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Immo Trading S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 55.792.

—
LIQUIDATION JUDICIAIRE

«Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, a ordonné en vertu de l'article 203 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, la dissolution et la liquidation de la société IMMO TRADING S.A., avec siège social à L-3378 Livange, Centre d'Affaires «Le 2000», Z.I. dénoncé en date du 21 janvier 1999.

Le même jugement a nommé juge-commissaire Madame Anita LECUIT et liquidateur Maître Geoffrey PARIS, avocat, demeurant à Luxembourg.

Il ordonne aux créanciers de faire la déclaration de leurs créances avant le 15 décembre 2011 au greffe de la sixième section de ce Tribunal.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Maître Geoffrey PARIS

Le liquidateur»

Référence de publication: 2011160925/19.

(110187336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Procon S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 77.991.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme PROCON S.A. dont le siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix, a été dénoncé le 3 décembre 2001.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Me Geoffrey PARIS

Le liquidateur»

Référence de publication: 2011161080/16.

(110187327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Jager Financement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 99.502.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 24 juin 2011

Acceptation de la démission de la société HRT Révision en tant que Commissaire aux Comptes.

Acceptation de la nomination de Monsieur Eric HERREMANS, né à Bruges (Belgique), le 3 juin 1941, adresse professionnelle au 39, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg, comme nouveau Commissaire aux Comptes.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de 2015.

Pour la société

JAGER FINANCEMENT S.A.

Référence de publication: 2011160941/14.

(110187372) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Jaya S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-3337 Hellange, 18A, route de Mondorf.

R.C.S. Luxembourg B 97.182.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Paul DECKER

Le Notaire

Référence de publication: 2011160943/12.

(110187281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

FREIF Wind Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 164.025.

Extrait du contrat de cession de parts de la Société daté du 10 novembre 2011

En vertu de l'acte de transfert de parts, daté du 10 novembre 2011, First Reserve Energy Infrastructure Fund, L.P., a transféré la totalité de ses parts détenues dans la Société à la société FREIF Wind Holdings Ltd., une exempted company with limited liability existant sous les lois des Iles Caïmanes, immatriculée auprès du Registre de commerce des Iles Caïmanes sous le numéro 263885, avec siège social au 87, Mary Street, KY1-9005 George Town, Grand Cayman de la manière suivante:

- 1.250 parts sociales Ordinaires d'une valeur de 1 Euro chacune
- 1.250 parts sociales de Classe A d'une valeur de 1 Euro chacune
- 1.250 parts sociales de Classe B d'une valeur de 1 Euro chacune
- 1.250 parts sociales de Classe C d'une valeur de 1 Euro chacune
- 1.250 parts sociales de Classe D d'une valeur de 1 Euro chacune
- 1.250 parts sociales de Classe E d'une valeur de 1 Euro chacune
- 1.250 parts sociales de Classe F d'une valeur de 1 Euro chacune
- 1.250 parts sociales de Classe G d'une valeur de 1 Euro chacune
- 1.250 parts sociales de Classe H d'une valeur de 1 Euro chacune
- 1.250 parts sociales de Classe I d'une valeur de 1 Euro chacune

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 novembre 2011.

Hille-Paul Schut

Mandataire

Référence de publication: 2011161383/28.

(110187501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Urbafin, Société Anonyme.

Siège social: L-9711 Clervaux, 59, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 99.776.

L'an deux mille onze, le dix-sept novembre,

par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-duché de Luxembourg,

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de la société Urbafin (les Actionnaires), une société anonyme ayant son siège social à L-8367 Hagen, 37A, rue Principale, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.776 (la Société), constituée par acte notarié en date du 8 mars 2004, devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-duché de Luxembourg.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 9 novembre 2010, publié au mémorial C numéro 693 en date du 12 avril 2011.

La séance est ouverte sous la présidence de M. Jean-Paul Schmit, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui nomme comme secrétaire M. Jérôme Adam, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur M. Charles Herman, étudiant, demeurant à L-9711 Clervaux, 59 Grand Rue.

Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le Bureau.

Le Bureau étant ainsi constitué, Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit.

Le nom des actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. La liste de présence et les procurations, signées «ne varietur» par les comparants et par le notaire, seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

Il apparaît de la liste de présence que les cents (100) actions sont présentes à l'assemblée. Tous les actionnaires déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncent aux formalités de convocation. L'assemblée est ainsi régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour.

L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1.- Transfert du siège social à l'adresse suivante: L-9711 Clervaux, 59 Grand Rue.

2.- Modification subséquente du premier alinéa de l'article 2 suite à la résolution prise ci-dessus comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Clervaux.»

Après avoir examiné les différents points à l'ordre du jour, l'assemblée a pris les décisions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social de l'adresse actuelle L-8367 Hagen, 37A, rue Principale à L-9711 Clervaux, 59 Grand Rue.

Deuxième résolution

L'assemblée générale extraordinaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 2 suite à la résolution prise ci-dessus comme suit:

« **Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Clervaux.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à neuf cents euros (900.-EUR).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite aux mandataires des parties comparantes, ces mandataires ont signé ensemble avec le notaire, l'original du présent acte, avec les actionnaires présents.

Signé: Schmit, Adam, Herman, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 21 novembre 2011. Relation: LAC/2011/51460. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 23 novembre.

Référence de publication: 2011161184/52.

(110187226) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

CVI Luxembourg Thirty Two, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 164.816.

—
STATUTES

In the year two thousand eleven, on the twenty-eighth day of October.

Before the undersigned Maître Jean SECKLER, notary, residing in Junglinster, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered

with the Luxembourg trade and companies' register under the number B.117.261, duly represented by European Accounting, having its registered office in 11, Rue Hiel in L-7390 Blaschette, itself here represented by Mrs Katharina von RANDOW, lawyer, residing professionally in Luxembourg, 196, rue de Beggen by virtue of a proxy delivered to her.

This proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed in order to be registered therewith.

Such appearing party, acting in its hereabove stated capacity, has drawn up the following articles of incorporation of a société à responsabilité limitée which it declares organized as follows:

A. Purpose - Duration - Name - Registered office

Art. 1. There is hereby established among the current owner of the shares created hereafter and all those who may become shareholders in future, a société à responsabilité limitée (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 regarding commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

Art. 2. The purpose of the Company shall be the holding of participations, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and loans and the administration, control and development of its portfolio.

The Company may act as a general partner and manager of partnerships or similar corporate structures with unlimited liability for all debts and obligations of such entities.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in accomplishment of its purpose.

Art. 3. The Company is incorporated for an unlimited period of time.

Art. 4. The Company is incorporated under the name of "CVI Luxembourg Thirty Two".

Art. 5. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by the general meeting of its shareholders or by means of a resolution of its sole shareholder, as the case may be. A transfer of the registered office within the same municipality may be decided by a resolution of the sole manager or, as the case may be, the board of managers. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

B. Share capital - Shares

Art. 6. The Company's share capital is set at two million Japanese Yen (JPY 2,000,000.-) represented by two million (2,000,000) shares with a par value of one Japanese Yen (JPY 1.-) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

Art. 7. The share capital may be changed at any time by approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least or by the sole shareholder, as the case may be.

Art. 8. The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

Art. 9. The Company's shares are freely transferable among shareholders. They may only be transferred, inter vivos, to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased shareholder may only be transferred to new shareholders subject to the approval of such transfer given by the other shareholders in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

Art. 10. The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the shareholders will not cause the dissolution of the Company.

Art. 11. Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

C. Management

Art. 12. The Company is to be managed by at least one manager, who does not need to be a shareholder.

In dealings with third parties, the manager(s) has/have the most extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorize all acts and operations consistent with the Company's purpose.

The manager(s) is/are appointed by the shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, who fix(es) the term of their office. The manager(s) may be dismissed freely at any time by the shareholders or the sole shareholder, as the case may be, without there having to exist any legitimate reason ("cause légitime").

The Company will be bound in all circumstances by the sole signature of any manager.

Art. 13. In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside at all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

Art. 14. The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

Art. 15. The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

Art. 16. The manager(s) do not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence (faute grave) or wilful misconduct (faute intentionnelle); in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 17. The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carry-forward profits and distributable reserves, but decreased by carry-forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

D. Collective decisions of the shareholders - Decisions of the sole shareholder

Art. 18. Each shareholder may participate in the collective decisions irrespective of the numbers of shares which he owns. Each shareholder is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

Art. 19. Collective decisions are only validly taken in so far they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of shareholders representing three quarters of the share capital at least.

Art. 20. The sole shareholder, as the case may be, exercises the powers granted to the general meeting of shareholders under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits

Art. 21. The Company's financial year commences on June 1st, of each year and ends on May 31st, of the following year.

Art. 22. Each year on the thirty-first of May, the accounts are closed and the manager(s) prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 23. Five per cent (5%) of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent (10%) of the share capital. The balance may be freely used by the shareholder(s). Interim dividends may be distributed in compliance with the terms and conditions provided for by law.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 24. In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, which do not need to be shareholders, and which are appointed by the general meeting of shareholders or by the sole shareholder, as the case may be, which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realization of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the shareholders proportionally to the shares of the Company held by them or to the sole shareholder, as the case may be.

Art. 25. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

Subscription and payment

The two million (2,000,000) shares of the Company have been subscribed by CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., as aforementioned, paid up by a contribution in cash for an amount of two million Japanese Yen (JPY 2,000,000.-), entirely allocated to the share capital.

All the shares have been entirely paid-in, so that the amount of two millions Japanese Yen (JPY 2.000.000) is as of now available to the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Transitional dispositions

The first financial year shall begin on the date of the incorporation of the Company and shall terminate on May 31st, 2012.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which are to be borne by the Company or which shall be charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200..

The corporate capital was valued at EUR 18,753.50.

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the above named person, representing the entire subscribed capital and exercising the powers of the meeting, passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.
2. As sole manager of the Company for an indefinite period is appointed:

Mr. Mirko FISCHER, born on May 6th, 1975 in Gelsenkirchen, residing professionally in 11-13, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on the request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the German text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Junglinster, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, known to the notary by its name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with the notary the present deed.

Es folgt die deutsche Übersetzung des englischen Textes:

Im Jahre zweitausendelf, am achtundzwanzigsten Oktober.

Vor dem unterzeichneten Dr. Jean SECKLER, Notar mit Amtssitz in Junglinster, Grossherzogtum Luxemburg.

IST ERSCHIENEN:

CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., eine société à responsabilité limitée gegründet nach dem Recht des Großherzogtums Luxemburg, mit Sitz 1113, boulevard de la Foire, L-1528 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter Nummer B.117.261, hier vertreten durch European Accounting, mit Sitz in 11, rue Hiel in L-7390 Blaschette, selbst hier vertreten durch ihre Bevollmächtigte Frau Katharina von RANDOW, Rechtsanwältin, berufsansässig in Luxemburg, 196, rue de Beggen, aufgrund einer ihr ausgestellten privatschriftlichen Vollmacht.

Die Vollmacht bleibt nach Zeichnung "ne varietur" durch die Erschienene und den unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt, um mit derselben eingetragen zu werden.

Die Erschienene ersucht den unterzeichneten Notar, die Satzung einer Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), die sie hiermit gründet, wie folgt zu beurkunden:

A. Zweck - Dauer - Name - Sitz

Art. 1. Hiermit wird zwischen dem jetzigen Inhabern der ausgegebenen Anteile und denjenigen, die in Zukunft Gesellschafter werden, eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung nach Luxemburger Recht (nachstehend die "Gesellschaft") gegründet, die durch die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, sowie durch nachstehende Satzung geregelt wird.

Art. 2. Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jeder Art an in- und ausländischen Gesellschaften und die Verwirklichung sonstiger Investitionen jeder Art, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise, die Übertragung von Wertpapieren durch Verkauf, Tausch oder auf andere Weise sowie die Verwaltung, Kontrolle und Verwertung dieser Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann als Komplementär und Geschäftsführer von Gesellschaften oder ähnlichen gesellschaftsrechtlichen Strukturen mit unbeschränkter Haftung für alle Verbindlichkeiten und Schulden solcher Strukturen handeln.

Die Gesellschaft kann weiterhin Gesellschaften, in denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung hält oder die der gleichen Gesellschaftsgruppe wie sie selbst angehören, Bürgschaften oder Kredite gewähren oder sie auf andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäfte kaufmännischer, gewerblicher oder finanzieller Natur betreiben, die der Erreichung ihres Zweckes förderlich sind.

Art. 3. Die Dauer der Gesellschaft ist auf unbestimmte Zeit festgesetzt.

Art. 4. Die Gesellschaft führt die Bezeichnung "CVI Luxembourg Thirty Two".

Art. 5. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Luxemburg-Stadt, Großherzogtum Luxemburg. Er kann durch Beschluss der Hauptversammlung der Gesellschafter oder gegebenenfalls des alleinigen Gesellschafters an jeden beliebigen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden. Innerhalb derselben Gemeinde kann der Gesellschaftssitz durch einfachen Beschluss des Geschäftsführers oder des Geschäftsführerrates verlegt werden. Niederlassungen oder andere Filialen können entweder in Luxemburg oder im Ausland gegründet werden.

B. Gesellschaftskapital - Anteile

Art. 6. Das Gesellschaftskapital beträgt zwei Millionen Japanische Yen (JPY 2.000.000,-), aufgeteilt in zwei Millionen (2.000.000) Anteile mit einem Nennwert von je einem Japanischen Yen (JPY 1,-) pro Anteil.

Jeder Anteil gewährt jeweils ein Stimmrecht bei ordentlichen und außerordentlichen Hauptversammlungen.

Art. 7. Die Änderung des Gesellschaftskapitals bedarf der Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter wobei diese Mehrheit drei Viertel des Kapitals vertreten muss, oder gegebenenfalls der Zustimmung des alleinigen Gesellschafters.

Art. 8. Die Gesellschaft erkennt nur einen einzigen Eigentümer pro Anteil an. Miteigentümer eines einzelnen Anteils müssen eine Person ernennen, die die Miteigentümer gegenüber der Gesellschaft vertritt.

Art. 9. Die Anteile können zwischen den Gesellschaftern frei übertragen werden. Die Übertragung der Gesellschaftsanteile zu Lebzeiten an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Übertragung von Todes wegen an Dritte bedarf der Zustimmung der Gesellschafter, die drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten. Keine Zustimmung ist erforderlich, wenn die Übertragung an Aszendente, Deszendente oder an den überlebenden Ehegatten erfolgt.

Art. 10. Der Tod, die Insolvenz oder die Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters bewirkt nicht die Auflösung der Gesellschaft.

Art. 11. Gläubiger oder Rechtsnachfolger der Gesellschafter dürfen unter keinen Umständen Siegel an Vermögensgegenständen oder Dokumenten der Gesellschaft anbringen.

C. Geschäftsführung

Art. 12. Die Gesellschaft wird durch einen oder mehrere Geschäftsführer geführt. Die Geschäftsführer müssen nicht Gesellschafter sein.

Dritten gegenüber ist der Geschäftsführerrat unbeschränkt bevollmächtigt, jederzeit im Namen der Gesellschaft zu handeln und Geschäfte und Handlungen zu genehmigen, die mit dem Gesellschaftszweck in Einklang stehen.

Die Geschäftsführer werden von den Gesellschaftern oder gegebenenfalls von dem alleinigen Gesellschafter ernannt. Die Gesellschafter oder der alleinige Gesellschafter bestimmen auch die Dauer ihres Mandats. Die Geschäftsführer können jederzeit, ohne dass ein berechtigter Grund ("cause légitime") hierzu bestehen muss, von den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter entlassen werden.

Die Gesellschaft wird jederzeit durch die alleinige Unterschrift eines jeden Geschäftsführers verpflichtet.

Art. 13. Im Falle von mehreren Geschäftsführern wählt der Geschäftsführerrat aus dem Kreise seiner Mitglieder einen Vorsitzenden und gegebenenfalls auch einen stellvertretenden Vorsitzenden. Er kann auch einen Sekretär bestellen, der nicht Mitglied des Geschäftsführerrates sein muss. Der Sekretär ist für die Protokolle der Geschäftsführerratssitzungen verantwortlich.

Der Geschäftsführerrat wird durch jedes seiner Mitglieder an dem in dem Einberufungsschreiben bestimmten Ort einberufen. Der Vorsitzende hat den Vorsitz in jeder Geschäftsführerratssitzung. In seiner Abwesenheit kann der Geschäftsführerrat mit der Mehrheit der Anwesenden ein anderes Geschäftsführerratsmitglied zum vorläufigen Vorsitzenden ernennen.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates erhält mindestens vierundzwanzig Stunden vor Sitzungsdatum ein Einberufungsschreiben. Dies gilt nicht für den Fall einer Dringlichkeit, in dem die Natur und die Gründe dieser Dringlichkeit im Einberufungsschreiben angegeben werden müssen. Anhand schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder durch ein vergleichbares Kommunikationsmittel gegebener Einwilligung eines jeden Geschäftsführerratsmitgliedes kann auf die Einberufungsschreiben verzichtet werden. Ein spezielles Einberufungsschreiben ist nicht erforderlich für Sitzungen des Geschäftsführerrates, die zu einer Zeit und an einem Ort abgehalten werden, die von einem vorherigen Beschluss des Geschäftsführerrates festgesetzt wurden.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann sich in der Sitzung des Geschäftsführerrates aufgrund einer schriftlich, durch Kabel, Telegramm, Telex oder Telefax erteilten Vollmacht durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführerrates vertreten lassen. Ein Mitglied des Geschäftsführerrates kann mehrere andere Mitglieder des Geschäftsführerrates vertreten.

Jedes Mitglied des Geschäftsführerrates kann durch eine telefonische oder visuelle Konferenzschaltung oder durch ein anderes Kommunikationsmittel an einer Sitzung teilnehmen, unter der Bedingung, dass jeder Teilnehmer der Sitzung alle anderen verstehen kann. Die Teilnahme an einer Sitzung auf diese Weise entspricht einer persönlichen Teilnahme an der Sitzung.

Der Geschäftsführerrat ist nur beschlussfähig, wenn mindestens die einfache Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist. Beschlüsse des Geschäftsführerrates werden mit der einfachen Mehrheit der Stimmen seiner auf der jeweiligen Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder gefasst.

Einstimmige Beschlüsse des Geschäftsführerrates können auch durch Rundschreiben mittels einer oder mehrere schriftlicher, durch Kabel, Telegramm, Telex, Telefax oder andere Kommunikationsmittel belegter Unterlagen gefasst werden, unter der Bedingung, dass solche Beschlüsse schriftlich bestätigt werden. Die Gesamtheit der Unterlagen bildet das als Beweis der Beschlussfassung geltende Protokoll.

Art. 14. Die Protokolle aller Geschäftsführerratssitzungen werden vom Vorsitzenden oder, in seiner Abwesenheit, vom stellvertretenden Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern unterzeichnet. Die Kopien oder Auszüge der Protokolle, die vor Gericht oder anderweitig vorgelegt werden sollen, werden vom Vorsitzenden oder von zwei Geschäftsführern oder von einer vom Geschäftsführerrat bevollmächtigten Person unterzeichnet.

Art. 15. Durch den Tod oder den Rücktritt eines Geschäftsführers, aus welchem Grund auch immer, wird die Gesellschaft nicht aufgelöst.

Art. 16. Es besteht keine persönliche Haftung der Geschäftsführer für Verbindlichkeiten, die sie vorschriftsmäßig im Namen der Gesellschaft eingehen. Als Bevollmächtigte sind sie lediglich für die Ausübung ihres Mandats verantwortlich.

Die Gesellschaft entschädigt jeden Geschäftsführer oder jedes Geschäftsführerratsmitglied sowie deren Erben, Nachlassverwalter und Verwalter für Ausgaben, die nach vernünftigem Ermessen in Zusammenhang mit einem Rechtsstreit, einer Klage oder einem Verfahren, bei dem der Geschäftsführer oder das Geschäftsführerratsmitglied auf Grund seiner Funktion als gegenwärtiger oder ehemaliger Geschäftsführer oder Geschäftsführerratsmitglied der Gesellschaft oder, auf Anfrage der Gesellschaft, jeder anderen Körperschaft, von der die Gesellschaft ein Gesellschafter oder Gläubiger ist und von der er nicht berechtigt ist, Entschädigung zu erhalten, Partei geworden ist, entstanden sind. Dies gilt für Angelegenheiten bei denen letztendlich eine schwere Pflichtverletzung (faute grave) oder eine vorsätzliche Pflichtverletzung (faute intentionnelle) erkannt wurde. Für den Fall einer Vereinbarung soll eine Entschädigung nur für solche Angelegenheiten gezahlt werden, die von der Vereinbarung gedeckt sind, sofern die Gesellschaft von einem rechtlichen Beistand darüber

informiert wurde, dass die zu entschädigenden Person keine Pflichtverletzung begangen hat. Das vorgenannte Recht auf Entschädigung soll nicht die Geltendmachung anderer Rechte, zu der die Person berechtigt ist, ausschließen.

Art. 17. Die Geschäftsführer oder der Geschäftsführerrat können sich dazu entschließen, Zwischendividenden auszuschütten, und zwar auf Grundlage eines Rechenschaftsberichts, der von einem Geschäftsführer oder dem Geschäftsführerrat vorbereitet wird und aufzeigt, dass genügend Finanzmittel zur Verfügung stehen, wobei der auszuschüttende Betrag nicht die realisierten Gewinne seit Ende des letzten Rechnungsjahres überschreiten darf, zuzüglich der übertragenen Gewinne und der zur Verteilung zur Verfügung stehenden Rücklagen, jedoch abzüglich der übertragenen Verluste und der Beträge, die einer gesetzlich oder durch die Satzung vorgeschriebenen Kapitalrücklage zugeführt werden.

D. Entscheidungen des Alleinigen Gesellschafters - Hauptversammlungen der Gesellschafter

Art. 18. Jeder Gesellschafter kann an den Hauptversammlungen der Gesellschaft teilnehmen, unabhängig von der Anzahl der in seinem Eigentum stehenden Anteile. Jeder Gesellschafter hat so viele Stimmen, wie er Gesellschaftsanteile besitzt oder vertritt.

Art. 19. Die Beschlüsse der Gesellschafter sind nur rechtswirksam, wenn sie von Gesellschaftern angenommen werden, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten.

Die Abänderung der Satzung benötigt die Zustimmung der Mehrheit der Gesellschafter, die wenigstens drei Viertel des Gesellschaftskapitals vertreten.

Art. 20. Sollte die Gesellschaft einen alleinigen Gesellschafter haben, so übt dieser die Befugnisse aus, die der Hauptversammlung gemäß Sektion XII des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung, zustehen.

E. Geschäftsjahr - Konten - Gewinnausschüttungen

Art. 21. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 1. Juni eines jeden Jahres und endet am 31. Mai des darauffolgenden Jahres.

Art. 22. Am einunddreißigsten Mai eines jeden Jahres werden die Konten geschlossen und der oder die Geschäftsführer stellen ein Inventar auf, in dem sämtliche Vermögenswerte und Verbindlichkeiten der Gesellschaft aufgeführt sind. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz Einsicht in das Inventar und die Bilanz nehmen.

Art. 23. Fünf Prozent (5%) des Nettogewinnes werden der gesetzlichen Reserve zugeführt, bis diese zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht hat. Der verbleibende Betrag steht den Gesellschaftern zur freien Verfügung. Zwischendividenden werden in Einklang mit den gesetzlich vorgesehen Bedingungen zugeteilt.

F. Gesellschaftsauflösung - Liquidation

Art. 24. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren von der Hauptversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Hauptversammlung, oder gegebenenfalls der alleinige Gesellschafter, legt die Befugnisse und Vergütungen der Liquidatoren fest. Insofern nichts anderes vorgesehen ist, haben die Liquidatoren alle Befugnisse zur Verwertung der Vermögensgüter und Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft.

Der nach Begleichung der Verbindlichkeiten der Gesellschaft bestehende Überschuss wird unter den Gesellschaftern oder dem alleinigen Gesellschafter im Verhältnis zu dem ihnen zustehenden Kapitalanteil aufgeteilt.

Art. 25. Für alle nicht in dieser Satzung geregelten Punkte verweist die Erschienene auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften, neue Fassung.

Zeichnung und Zahlung der Gesellschaftsanteile

Die zwei Millionen (2.000.000) Gesellschaftsanteile wurden von CarVal Investors Luxembourg S.à r.l., vorgenannt, gezeichnet und durch eine Bareinlage in Höhe von zwei Millionen Japanischen Yen (JPY 2.000.000) eingezahlt, die vollständig dem Gesellschaftskapital zugewiesen wurde.

Die gezeichneten Anteile wurden vollständig in bar einbezahlt, so dass die Gesellschaft über ein Gesellschaftskapital von zwei Millionen Japanische Yen (JPY 2.000.000) verfügt, wie dem unterzeichneten Notar nachgewiesen wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt mit der Gründung der Gesellschaft und endet am 31. Mai 2012.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung entstehenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf ungefähr 1.200,- EUR

Das Kapital wurde auf 18.753,50 EUR abgeschätzt.

Beschlüsse des Alleinigen Gesellschafters

Unverzüglich nach Gesellschaftsgründung hat die oben genannte Person, die das gesamte gezeichnete Gesellschaftskapital vertritt, folgende Beschlüsse gefasst:

1. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 11-13, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg.

2. Zum einzigen Geschäftsführer der Gesellschaft für eine unbestimmte Zeit wird ernannt:

Herr Mirko FISCHER, geboren am 6. Mai 1975 in Gelsenkirchen, beruflich wohnhaft in 11-13, boulevard de la Foire in L-1528 Luxembourg.

Der amtierende Notar, der der englischen Sprache kundig ist, stellt hiermit fest, dass auf Ersuchen der vorgenannten Parteien diese Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen und dem deutschen Text, ist die englische Fassung maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Junglinster, Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienene, die dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen sowie Stand und Wohnort bekannt ist, hat die Erschienene mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterzeichnet.

Gezeichnet: Katharina von RANDOW, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 8 novembre 2011. Relation GRE/2011/3968. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

FÜR GLEICHLAUTENDE AUSFERTIGUNG erteilt zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, den 18. November 2011.

Référence de publication: 2011160836/348.

(110187258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Lecta S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 72.198.

—
EXTRAIT

Il résulte d'une lettre de démission datée du 14 novembre 2011, actée par le conseil d'administration de la Société par résolutions du 24 novembre 2011, que Monsieur Luigi Lanari a démissionné de sa fonction d'administrateur de la Société avec effet au 14 novembre 2011.

Il résulte des mêmes résolutions du conseil d'administration que Madame Delphine Tempé, née le 15 février 1971 à Strasbourg (France), ayant son adresse professionnelle au 291, Route d'Arlon, L-1150 Luxembourg, a été cooptée en tant que nouvel administrateur de la Société en remplacement de l'administrateur démissionnaire, et ce avec effet immédiat et jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se prononcera sur son élection définitive.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

1. M. Santiago Ramirez Larrauri;
2. M. Paolo Mattei;
3. M. Andrea Minguzzi;
4. M. Francisco Rudilla Molina;
5. Mme. Emanuela Brero;
6. M. Francisco Javier de Jaime y Guijarro;
7. M. Giorgio De Palma;
8. M. Bruce Hardy McLain;
9. Mme. Bénédicte Moens Colleaux; et
10. Mme. Delphine Tempé.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pour la Société

Un mandataire

Référence de publication: 2011160970/30.

(110187283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Kaulit Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1370 Luxembourg, 16, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 45.814.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme KAULIT HOLDING S.A., avec siège social à L-1370 Luxembourg, 16, Val Ste Croix.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme

Me Geoffroy PARIS

Le liquidateur»

Référence de publication: 2011160952/17.

(110187328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Landsitz - Immobilien - Verwaltungs- AG, Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 128.526.

—
La société ECOGEST S.A. dénonce avec effet immédiat le siège de la société Landsitz - Immobilien - Verwaltungs- AG, inscrite au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 128.526.

A partir de cette date, le siège de la société Landsitz - Immobilien - Verwaltungs-AG ne se situe donc plus à 4, rue Henri Schnadt, L-2530 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 01/08/2011.

ECOGEST S.A.

Signature

Référence de publication: 2011160958/14.

(110187532) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Capital International Emerging Markets Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6C, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 33.347.

—
Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires du 27 octobre 2011

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la réélection de Monsieur Stephen Gosztony, Monsieur Peter Kelly, Monsieur Victor Kohn, Madame Ida Levine, Monsieur Luis Freitas de Oliveira et Monsieur Shaw B. Wagener en tant qu'Administrateurs de la Société pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2012.

Auditeurs

Il a été décidé de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l. en tant que réviseur d'entreprises pour un an, avec pour échéance l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui se tiendra en octobre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Senningerberg, le 8 novembre 2011.

Pour Capital International Emerging Markets Fund

Mara Marangelli

Pour J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Agent Domiciliataire

J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A. Company Administration

Référence de publication: 2011161357/23.

(110187299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Limited Brands International S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 136.051.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 25 novembre 2011.

Référence de publication: 2011160963/10.

(110187326) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Laksha S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 29.582.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire et de la réunion du Conseil d'Administration en date du 16 novembre 2011, les décisions suivantes ont été prises:

1) La démission de Monsieur Horst SCHNEIDER de ses fonctions d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué est acceptée:

2) Est nommé jusqu'à l'Assemblée Générale statuant sur les comptes annuels clôturant au 30 juin 2012:

Jean-Marie POOS, 16, Allée Marconi, L-2120 Luxembourg, Administrateur et Administrateur-Délégué;

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2011160967/15.

(110187517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Step Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 54.593.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue en date du 25 novembre 2011 que:

- M. Albert AFLALO a démissionné de sa fonction d'administrateur avec effet immédiat.

- A été élue aux fonctions d'administrateur en remplacement de l'administrateur démissionnaire:

* Madame Marie-Laure AFLALO, administrateur de société, née le 22/10/1966 à Fes (Maroc), demeurant professionnellement au 23, Rue Aldringen, L-1118 Luxembourg.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'Assemblée générale annuelle de 2013.

Luxembourg.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2011161146/16.

(110187481) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Lydia Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2233 Luxembourg, 31, rue Auguste Neyen.

R.C.S. Luxembourg B 21.333.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société anonyme LYDIA HOLDING S.A., avec siège social à L-2233 Luxembourg, 31, rue Auguste Neyen, de fait inconnue à cette adresse.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme
Me Geoffrey PARIS
Le liquidateur

Référence de publication: 2011160986/17.

(110187329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Maitland Asset Management (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 62.234.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires en date du 17 octobre 2011:

Les mandats des administrateurs et du réviseur d'entreprises agréée sont renouvelés jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en 2012, à savoir:

Administrateurs

John Broadhurst Mills, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

John Kleynhans, 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg

Timothy Simon Henry Callow, Falcon Cliff, Palace Road, IM2 4LB Douglas, Ile de Man

Réviseur d'entreprises agréée

AUDIT & COMPLIANCE S.à r.l. 65 Rue des Romains L-8041 Strassen Luxembourg

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pour extrait conforme
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2011160997/20.

(110187266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

MS Europe Sarl, Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 80.729.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

«Par jugement rendu en date du 24 novembre 2011, le Tribunal d'arrondissement de et à Luxembourg, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le juge-commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour absence d'actif les opérations de liquidation de la société à responsabilité limitée MS EUROPE S.à r.l., avec siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès dénoncé en date du 16 février 2005.

Le même jugement a mis les frais à charge du Trésor.

Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Pour extrait conforme
Me Geoffroy PARIS
Le liquidateur

Référence de publication: 2011161007/17.

(110187333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Partapar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 47.519.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 7 novembre 2011

Les mandats d'Administrateur de:

- Monsieur François LANNERS, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg;
- Monsieur Salim BOUREKBA, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg; et de

- Monsieur Philippe STANKO, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Le mandat de Commissaire aux Comptes de la société FIN-CONTROLE SA. Société Anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de 6 ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2017.

Fait à Luxembourg, le 7 octobre 2011.

Certifié sincère et conforme

PARTAPAR S.A.

Signatures

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011161039/24.

(110187242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Mac Faren S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 73.898.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le jeudi 24 novembre 2011

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue en date du 24 novembre 2011 que:

1) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, les démissions de:

- Maître Bernard FELTEN, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 2, rue Jean-Pierre Brasseur en sa qualité d'administrateur et président du conseil d'administration,

- Monsieur Frédéric COLLOT, demeurant professionnellement à L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur en sa qualité d'administrateur,

- Monsieur Jean NAVEAUX, demeurant professionnellement à L-1140 Luxembourg, 113, route d'Arlon, en sa qualité d'administrateur.

2) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat aux fonctions de nouveaux administrateurs de la société, en remplacement des administrateurs démissionnaires les personnes suivantes:

- Maître Jean-Luc SCHAUS, Avocat, né le 2 mai 1973 à Luxembourg (L), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich,

- Maître Pierre THIELEN, Avocat à la Cour, né le 28 septembre 1947 à Ettelbruck (L), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich,

- Madame Diane BINTZ, employée privée, né le 7 décembre 1971 à Pétange (L), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Les nouveaux administrateurs terminent le mandat de leurs prédécesseurs qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2017.

3) L'Assemblée a décidé d'accepter, avec effet immédiat, la démission de:

- La société CD-SERVICES S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-1258 Luxembourg, 4 rue Jean-Pierre Brasseur en sa qualité de commissaire.

4) L'Assemblée a décidé de nommer, avec effet immédiat à la fonction de commissaire, en remplacement du commissaire démissionnaire la personne suivante:

- Madame Luciana SPANNAGEL, employée privée, née le 16 mars 1958 à Bianzone (I), demeurant professionnellement à L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich,

Le nouveau commissaire termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2017.

5) L'Assemblée a décidé de transférer, avec effet immédiat, le siège social de la société du 4, rue Jean-Pierre Brasseur, L-1258 Luxembourg au L-1420 Luxembourg, 5-11, avenue Gaston Diderich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2011160995/42.

(110187472) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Xyzalux S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-8077 Bertrange, 91, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 55.399.

—
RECTIFICATIF

(remplace la mention de publication du bilan au 31 décembre 2003
déposée au Registre de Commerce le 07/03/2005 référence 020187.3/000/10)

Les comptes annuels au 31 décembre 2003 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161200/12.

(110187181) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Nordleaf Investments (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 163.138.

—
In the year two thousand and eleven, on the eleventh day of November,
before the undersigned, Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg,

there appeared:

JS Immo Luxembourg S.A., a société anonyme organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 142411,

duly represented by Mr Ailton Bernardo and Mr Gian Paolo Corsetti, having both their professional address at 10A, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg,

acting in their capacity as directors of JS Immo Luxembourg S.A., duly authorized to represent the latter pursuant to the provisions of article 11 of its articles of incorporation.

Such appearing party being the sole member of Nordleaf Investments (Luxembourg) S.à r.l., a société à responsabilité limitée, organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at L-1724 Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under section B, number 163.138, incorporated pursuant to deed of the undersigned notary on 5 August 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations of 26 October 2011, number 2600 (the "Company"). The articles of association of the Company have not yet been amended.

The sole member resolves on the following item of the agenda:

Agenda

1. Amendment of article 3 of the articles of association of the Company in order to be read as follow:

3.1. The Company's purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, privately issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and

- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose.

Within such purpose, the Company may among others:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, issued by private placement, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and
- act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities.”

The sole member has requested the undersigned notary to record the following resolution:

Sole resolution

The sole member resolves to amend article 3 of the articles of association of the Company in order to henceforth read as follows:

“ **3.1.** The Company’s purpose is the creation, holding, development and realisation of a portfolio, consisting of interests and rights of any kind and of any other form of investment in entities of the Grand Duchy of Luxembourg and in foreign entities, whether such entities exist or are to be created, especially by way of subscription, acquisition by purchase, sale or exchange of securities or rights of any kind whatsoever, such as any equity instruments, debt instruments, patents and licenses, as well as the administration and control of such portfolio.

3.2. An additional purpose of the Company is the acquisition and sale of real estate properties either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad, directly or indirectly, as well as all operations relating to real estate properties, including but not limited to (i) financing the acquisition of real estate properties by contracting loans, privately issuing bonds or implementing any other form of financing as well as granting any related security (such as pledges or mortgages) as the Company may deem necessary or appropriate in relation thereto or (ii) the direct or indirect holding of participation in Luxembourg or foreign companies, including but not limited to listed companies, the principal object of which is the acquisition, development, promotion, sale, management and/or lease of real estate properties.

3.3. The Company may further:

- grant any form of security for the performance of any obligations of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company, or of any director or any other officer or agent of the Company or of any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company; and
- lend funds or otherwise assist any entity, in which it holds a direct or indirect interest or right of any kind or in which the Company has invested in any other manner or which forms part of the same group of entities as the Company.

3.4. The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities, which it may deem useful in the accomplishment of its purpose. Within such purpose, the Company may among others:

- raise funds through borrowing in any form or by issuing any securities or debt instruments, including bonds, issued by private placement, by accepting any other form of investment or by granting any rights of whatever nature, subject to the terms and conditions of the law;
- participate in the incorporation, development and/or control of any entity in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad; and -act as a partner/shareholder with unlimited or limited liability for the debts and obligations of any Luxembourg or foreign entities”.

Estimate of costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about one thousand two hundred euro (EUR 1,200).

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the representatives of the appearing party and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

The document having been read to the representatives of the appearing party, said representatives signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L’an deux mille onze, le onze novembre,

par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg,

a comparu:

JS Immo Luxembourg S.A., une société anonyme régie par les lois du

Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 142.411,

dûment représentée par Messieurs Ailton Bernardo et Gian Paolo Corsetti, ayant tous les deux leur adresse professionnelle au 10A, boulevard Joseph II, L1840 Luxembourg,

agissant en leur qualité d'administrateurs de JS Immo Luxembourg S.A., dûment autorisés à représenter cette dernière conformément aux dispositions de l'article 11 de ses statuts.

La partie comparante étant l'unique associé de la société Nordleaf Investments (Luxembourg) S.à r.l., une société à responsabilité limitée, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 35, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.138, constituée suivant acte du notaire soussigné, en date du 5 août 2011 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2600, en date du 26 octobre 2011 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés.

L'associé unique décide du point suivant à l'ordre du jour:

Ordre du jour

1. Modification de l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission privée d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute autre nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en œuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4. La Société peut réaliser toute activité commerciale, industrielle ou financière, qui lui semble être utile à l'accomplissement de son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut entre autres:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, émis par voie privée, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

L'associé unique demande au notaire soussigné d'acter la résolution suivante:

Résolution unique

L'associé unique décide de modifier l'article 3 des statuts de la Société afin de lui donner la teneur suivante:

« **3.1.** La Société a pour objet la création, la détention, le développement et la réalisation d'un portfolio se composant de participations et de droits de toute nature, et de toute autre forme d'investissement dans des entités du Grand-Duché de Luxembourg et dans des entités étrangères, que ces entités soient déjà existantes ou encore à créer, notamment par souscription, acquisition par achat, vente ou échange de titres ou de droits de quelque nature que ce soit, tels que des titres participatifs, des titres représentatifs d'une dette, des brevets et des licences, ainsi que la gestion et le contrôle de ce portfolio.

3.2. Un objet supplémentaire de la Société est l'acquisition et la vente de biens immobiliers soit au Grand-Duché de Luxembourg soit à l'étranger, directement ou indirectement, ainsi que toutes les opérations liées à des biens immobiliers, comprenant mais ne se limitant pas (i) au financement de l'acquisition de biens immobiliers grâce à la souscription d'emprunts, l'émission privée d'obligations ou toute autre forme de financement ainsi que l'octroi de sûretés y afférentes (telles que des gages ou des hypothèques) que la Société jugera nécessaire ou opportun à cet égard ou (ii) à la prise de participations directes ou indirectes dans des sociétés au Luxembourg ou à l'étranger, y inclus sans se limiter à des sociétés cotées, dont l'objet principal consiste dans l'acquisition, le développement, la promotion, la vente, la gestion et/ou la location de biens immobiliers.

3.3. La Société pourra également:

- accorder toute forme de garantie pour l'exécution de toute obligation de la Société ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute autre nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou de tout directeur ou autre titulaire ou agent de la Société, ou de toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société; et

- accorder des prêts ou assister d'une autre manière, incluant mais n'étant pas limité à, la mise en œuvre et la gestion d'instruments financiers et/ou accords contractuels pour la centralisation des liquidités à toute entité dans laquelle la Société détient un intérêt direct ou indirect ou un droit de toute nature, ou dans laquelle la Société a investi de toute autre manière, ou qui fait partie du même groupe d'entités que la Société, ou assister une telle entité de toute autre manière.

3.4. La Société peut réaliser toute activité commerciale, industrielle ou financière, qui lui semble être utile à l'accomplissement de son objet. Dans le cadre de son objet, la Société peut entre autres:

- rassembler des fonds, notamment en faisant des emprunts auprès de qui que ce soit ou en émettant tous titres participatifs ou tous titres représentatifs d'une dette, incluant des obligations, émis par voie privée, en acceptant toute autre forme d'investissement ou en accordant tous droits de toute nature;

- participer à la constitution, au développement et/ou au contrôle de toute entité dans le Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger; et

- agir comme associé/actionnaire responsable indéfiniment ou de façon limitée pour les dettes et engagements de toute société du Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison du présent acte sont évalués à environ mille deux cents euros (EUR 1.200).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui parle et comprend l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des représentants de la partie comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Après lecture faite et interprétation donnée aux représentants de la partie comparante, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. BERNARDO, G. P. CORSETTI et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 16 novembre 2011. LAC/2011/50874. Reçu soixante-quinze euros (€ 75,).

Le Receveur (signé): SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Référence de publication: 2011161012/207.

(110187442) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Unipatent Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde.
R.C.S. Luxembourg B 23.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161181/9.

(110187747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Nai Luxembourg, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1341 Luxembourg, 9, place Clairefontaine.
R.C.S. Luxembourg B 159.328.

Décision de la gérante unique en date du 15 novembre 2011:

Résolution:

La gérante unique décide du transfert du siège social au 9, Place Clairefontaine L-1341 Luxembourg à compter du 15 novembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 novembre 2011.

Pour la société

Référence de publication: 2011161014/14.

(110187316) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

NBD S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5956 Itzig, 24, rue de la Corniche.
R.C.S. Luxembourg B 156.200.

Extrait de la résolution de l'associé unique du 16/11/2011

Résolution

L'associé unique décide à l'unanimité de nommer à la fonction de Gérant Technique de la société NBD S.à.r.l., Monsieur Pascal GODEAU, né le 05/05/1963 à Paris 13^e (75), demeurant au 24, Rue de la Corniche, L-5956 ITZIG avec effet immédiat en lieu et place de Madame Hady CAMARA, née le 05/01/1975 à Metz, demeurant au 9, Rue Charlotte Engels, L-1482 LUXEMBOURG.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011161017/15.

(110187444) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

LBREP III Europe S.à r.l., SICAR, Société à responsabilité limitée sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.
R.C.S. Luxembourg B 127.959.

EXTRAIT

Il résulte des décisions des gérants de la Société tenues en date du 22 novembre 2011 que:

- 3 648 parts sociales ordinaires de classe Q détenues par LBREP III Europe Holdings, L.P, un «Limited Partnership», ayant son siège social au 1800-1, c/o Aird & Berlis LL, Bay street, ON M5J 2T9 Toronto, Ontario (Canada), enregistré sous le numéro 180360430 du Registre des Sociétés de l'Ontario au Canada, ont été annulées.

Dès lors, depuis le 22 novembre 2011, les 121.023 parts sociales de la Société sont détenues comme suit:

Associé	Adresse	Numéro d'enregistrement	Nombre de parts
LBREP III Europe Holdings, L.P	c/o Aird & Berlis LLP, 1800-181 Bay Street, Toronto, ON M5J 2T9, Canada	180360430	148 Class B, 40 906 Class E, 61 Class F, 25 Class G, 1 371 Class H, 25 Class K, 25 class M, 43 class N, 1237 class O, 25 163 Class P, 6 671 Class PA, 2 304 Class Q, 58 Class R, 25 Class S, 42 961 Class AA

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 novembre 2011.

Pour extrait conforme

LBREP III Europe S.à. r.l., SICAR

Signature

Référence de publication: 2011161409/25.

(110187514) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

PBW II Real Estate Feeder S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.139.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 30 juin 2011

En date du 30 juin 2011, lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Guillaume PINLON de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2011;

- de nommer Monsieur Laurent RAYNEL, né le 4 août 1967 à Crépy-en-Vallois (France), demeurant professionnellement à L-8039 Strassen, 8 rue des Prés avec effet au 30 juin 2011, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2015;

- de confirmer le mandat de Monsieur Ronan BODERE en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015;

- de confirmer le mandat d'AEW Europe S.à.r.l en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161043/20.

(110187502) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

PBW II Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 122.138.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de la société en date du 30 juin 2011

En date du 30 juin 2011, lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société, a été décidé ce qui suit:

- d'accepter la démission de Monsieur Guillaume PINLON de son mandat d'administrateur de la Société avec effet au 30 juin 2011;

- de nommer Monsieur Laurent RAYNEL, né le 4 août 1967 à Crépy-en-Vallois (France), demeurant professionnellement à L-8039 Strassen, 8 rue des Prés avec effet au 30 juin 2011, jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de la Société qui se tiendra en l'année 2015;

- de confirmer le mandat d'AEW Europe S.à.r.l en qualité d'administrateur de la Société jusqu'à l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en l'année 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161044/18.

(110187503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 novembre 2011.

Aerotec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6240 Graulinger, 12, rue d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 151.355.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2010 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011161476/9.

(110188620) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 novembre 2011.
